COMMISSION DES MOYENS DU VENDREDI 6 FEVRIER 2015

PRESENTS : Mesdames : Dominique VAILLANT, Nathalie MOREAU Nathalie POURPRIX (représentant Yves RAINGEAUD),
Messieurs : Bruno BOISSAVIT, Bernard BURON, Patrick LAFFEZ, Emmanuel NERON, Jean Louis BOUQUARD, Emmanuel MOYSE, Fabrice NORMAND (représentant Nathalie ALBERT-MORETTI), Jean Michel FOURNIER, Alain GUEIFFIER, Benoit WOLF, Francis BOURREAU, Hubert LARDY, Jean FABBRI.

PRESENTS A TITRE CONSULTATIF : Messieurs : Alain RONCIN, Président, Philippe, DAILLOUX, DSF, Ludovic GALISSON, adjoint au DSF

EXCUSES : Mesdames et Messieurs : Claude OPHELE-ROSSETTO, Bernard YVONNET, Xavier APARICIO, ELISE LAUMONIER, Agent comptable, Pierre GABETTE, DGS.

INVITES : MADAME CHRISTELLE PRAGNON, DIRECTRICE DU SCFC.

OBJET	EXPOSE ET PROPOSITIONS	AVIS DE LA COMMISSION
Tarifs de la formation continue	Cf. détail des tarifs joint. I- Propositions générales : – le terme de « tarif normal » correspond au « financé » antérieur ; sinon on parlera de tarif autofinancé ; – l'accès aux formations à des conditions plus avantageuses que le tarif autofinancé, pour les agents de l'UFRT, est repoussé ; – les formations des IUT seront incluses dans le catalogue 2016 ; ceux-ci acquitteront une participation aux frais d'impression ; – les tarifs proposés sont ceux du catalogue (formations « inter ») ; pour les formations « intra », les tarifs seront négociés au travers d'une convention, qui sera ratifiée a posteriori. II- Tarifs des formations concernant les UFR ASH, DESS, Pharmacie, Lettres et Langues et l'EPU, accord sur les tarifs proposés, moyennant les correctifs de forme apportée aux documents III- Tarifs des formations médecine : accord sur les tarifs proposés, sachant que les professionnels de santé doivent acquitter le tarif normal, dès lors qu'il demande un DPC. Les étudiants salariés de l'université peuvent s'inscrire en formation initiale, mais s'ils veulent un DPC, une inscription en formation continue avec le tarif autofinancé sera appliquée. IV- DAEU : – propositions d'évolution de tarifs selon le coût horaire retenu – formation aux détenus : le tarif demeure fixé au montant voté en décembre dernier, soit 510 €, mais une négociation jusqu'à 330 € est autorisé, pour l'année en cours, pour les conventions nouvelles.	Accord de la commission à l'unanimité sur chacun des points I à VII

	V- formations insertion : – tarifs sans augmentation. (NB : il est rappelé que les tarifs concernant les IUT sont de leur ressort). VI- Accompagnement V.A.E. : – Tarif basé sur le montant moyen des universités proches ; – modalités particulières pour le DUMI et pour l'EPU ; – supprimer les références aux droits d'inscription selon la décision antérieure de la commission. VII- Modules: – tarifs sans augmentation	
Bilan de compétences(CBC)	Cf. document joint – Relèvement du tarif de 400 à 708 €, face à une forte hausse d'activité et tarif horaire de 29,50€ pour l'entretien personnalisé, répondant à des situations particulières.	Approbation à l'unanimité
Organisation financière de la formation continue	– La commission souhaite regrouper sur une même unité budgétaire les crédits de la formation continue, pour en améliorer la lisibilité. La nouvelle organisation présentée nécessite encore une mise au point.	A réexaminer ultérieurement. Pas de vote
Tarif du colloque MOODLE MOOT	Cf. pièce jointe – approbation des tarifs concernant l'inscription des participants (hors TVA) et les sponsors(HT), tels que figurant dans le projet de budget.	Approbation à l'unanimité
UFR médecine – tarif des ateliers GPCO	Cf. pièces jointes – approbation des tarifs concernant l'inscription des participants et les sponsors, tels que figurant dans le projet de budget (opération soumise a TVA).	Approbation à l'unanimité
UFR pharmacie – divers tarifs administratifs	Cf. pièce jointe – approbation des tarifs de locations de salles et de machines QCM, ainsi que de vente de vêtements, tels que proposé dans le document annexé.	Approbation à l'unanimité

Prochaine commission le 13 février 2015.